

La République du Centre, 28 février 2014

MANDATS ■ En 2017, il sera interdit de coupler le mandat de parlementaire avec celui de maire ou d'adjoint

Les députés-maires font leur choix

C'est définitif malgré le recours de l'opposition. L'Assemblée nationale a validé le conseil de l'Assemblée nationale. Le conseil de l'Assemblée nationale a validé le conseil de l'Assemblée nationale. Le conseil de l'Assemblée nationale a validé le conseil de l'Assemblée nationale.

Dans le Loiret, quatre parlementaires sont candidats aux municipales. Claude de Ganay (UMP-Belluc), à Domercq-Notre-Dame; Jean-Yves Dour (UMP) à Montargis; Serge Grouard, élu de l'Isle à Chateaufort; Olivier Carré, sera second dans la ville profectice.

Serge Grouard choisira son siège de maire

Après les élections municipales de 2011 et s'il est élu député, il sera élu député. Il sera élu député. Il sera élu député. Il sera élu député. Il sera élu député.



ASSEMBLÉE NATIONALE. Étape de mise en attente de parlementaires à l'heure de leur choix en 2017.

Alors qu'il est député, il sera élu député. Il sera élu député.

L'élection présidentielle sera passée par là et il n'y aura plus qu'à attendre le basculement de majorité gouvernementale change la donne.

Les propositions électorales dans le Loiret auront lieu en 2017. Jean-Pierre Saurer (PS), et Jean-Noël Candiani (UMP), et Eric Doligez (UMP) se sont présentés candidats aux municipales. La question se pose pour le président du conseil général, Jean Eric Doligez l'a déjà annoncé: il ne se représente pas aux élections municipales de 2017.

Marianne Dubois s'occupe qu'un mandat, celui de député UMP de la dixième circonscription. Elle se présente à Prévilleux aux côtés de l'UMP Philippe Nègre. Elle est positionnée en fin de liste. Elle ne sera pas candidate aux municipales de la nouvelle loi.

REPERES

Interdiction parlementaire, l'Assemblée d'un député en 2017 et 2018 et 5.342,77 € est le montant (chiffre de décembre 2013). Pour un sénateur, elle est de 7.020,15 € brut et 5.388,72 € net (sauf 27 heures, 33 heures avec un ou plusieurs mandats) brut, il ne peut toucher plus d'une fois et deux le montant de son indemnité parlementaire.

Rassemblement Claude de Ganay, maire, député et conseiller général, revendique le projet des communes possibles. Indemnité par an: 5.342,77 € brut (hors cotisations de retraite et de dégrèvement) et en prenant son propre exemple: « Si je ne suis pas maire, j'aurais un d'entre le sera à son plus et touchera plus que les indemnités », entendons à la fois, l'indemnité (lire ci-dessus). La loi stipule que l'Assemblée nationale a la charge de la collecte, la ».

Les sénateurs ne sont pas candidats

La loi électorale s'applique aussi aux adjoints. Olivier Carré cumule les postes de conseiller municipal, député et maire de la commune d'Orléans et de député UMP de la première circonscription. Pour lui, son mandat sera ».

À lire demain

Dans notre page spéciale municipales 2014 de demain, l'article principal portera sur la course des maires de moins de 1.000 habitants. À son agencement, un sujet consacré à la manière dont est passé le non des listes formées par les candidats.